

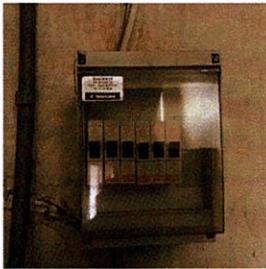
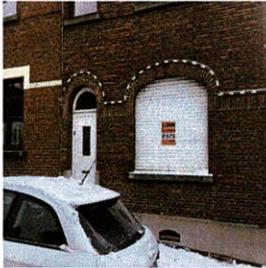
## PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF.

DATE DU CONTRÔLE 23/01/2019  
ADRESSE DU CONTRÔLE

AGENT VISITEUR  
TYPE DE CONTRÔLE Contrôle lors de la vente - installation électrique datant d'avant le 1er octobre 1981 (Art. 276 bis)



### > DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation  
Type de locaux Unité d'habitation (maison)  
Propriétaire  
Responsable des travaux non communiqué  
Dérogations applicables/appliquées Art. 278

### > DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) ORES ASSETS  
Code EAN non communiqué  
Numéro du compteur 56558201  
Index jour/nuit 049917,1/045240,7  
Type de raccordement aérien  
Câble compteur - tableau VVB 4 x 10 mm<sup>2</sup>  
Tension nominale de service 230V - AC  
Courant nominal de la protection de branchement 10(60)A - Indéterminé - 60A envisagé

### > CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position	Pas OK	Nombre de tableaux	1	Nombre de circuits	3
Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)					
Les fondations datent	D'avant le 1/10/1981	Dispositif différentiel de tête		absent	
Prise de terre	Pas présente	Dispositif différentiel "sdb"		absent	
Résistance de dispersion de la prise de terre (ρ)	Pas mesurable	Raccordement		Pas OK	
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	Sans objet	Eclairage/machines		Pas OK	
Test de continuité	Concluant	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles		OK	
Contrôle boucle de défaut	Pas concluant	Protection contre les contacts directs		OK	
Protection contre les contacts indirects	Pas OK	Résistance minimale d'isolement mesurée (Mρ)		Pas de terre	

## CONCLUSION : NON CONFORME

A la date du 23/01/2019, l'installation électrique de

n'est pas conforme au Règlement Général des Installations Electriques.

Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Une visite complémentaire est à exécuter dans les 18 mois de l'acte authentique de vente par un organisme agréé. L'acquéreur a pour obligation de communiquer par écrit son identité et la date de l'acte de vente à l'organisme agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées lors de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent

Personne n'est présent lors du contrôle

## PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. \_\_\_\_\_

### > LISTE DES INFRACTIONS

- La prise de terre n'est pas conforme. - Art 69;86
- L'ensemble système de mise à la terre n'est pas conforme. - Art 28;69;70;71;72;73;86
- Les schémas unifilaires et/ou de position ne sont pas présents. - Art 16;269;273
- Des rosaces ne sont pas adaptées au type de commande.
- Il faut revoir l'introduction des conducteurs dans le matériel électrique.
- Le sectionneur de terre n'est pas conforme ou est absent. - Art 28;70
- Le contrôle d'une/des boucles de défaut n'est pas concluant. - Art 273
- Il n'y a pas de dispositif différentiel placé à l'origine de l'installation électrique. - Art 86
- Des canalisations électriques, en pose à l'air libre et/ou en montage apparent, ne sont pas fixées correctement. - Art 143;198;209

### > REMARQUES

- Nous ne pouvons pas exclure qu'au dépôt des schémas il puisse y avoir d'autres infractions.
- La prise de terre n'a pu être mesurée, elle sera à vérifier lors du prochain contrôle.
- Personne n'est présent lors du contrôle. - Le procès-verbal ne peut être signé.
- Lors d'une rénovation de l'installation électrique, les dérogations pourraient ne plus être appliquées.
- Nous conseillons d'afficher la tension de service sur le tableau électrique.
- La résistance de dispersion de la prise de terre doit être, sans protection complémentaire, inférieure à 30 Ohms.
- L'habitation étant meublée et les plans n'ayant pas été fournis, il se peut que tout n'a pu être vérifié.

### > DEVOIRS DU PROPRIÉTAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE DE L'INSTALLATION :

Il a pour obligation de conserver le procès-verbal de conformité ou de contrôle dans le dossier de l'installation électrique, de renseigner dans le dossier les modifications apportées à l'installation électrique, en cas d'accident aux personnes dû à l'électricité de prévenir le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, d'assurer ou de faire assurer l'entretien de l'installation et de veiller à ce que l'installation reste conforme en tout temps, de refaire contrôler l'installation en cas d'infraction(s) avant un délai d'un an et par le même organisme en cas de visite de contrôle, et si suite à un contrôle pour la vente d'une installation électrique datant d'avant le 1er octobre 1981, avant un délai de 18 mois à dater du jour de l'acte de vente par l'organisme de son choix. Dans le cas où, lors de la seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, est informé, par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

En résumé, quelles sont les mesures à prendre si l'installation électrique n'est pas conforme ?

1

Lisez  
attentivement ce  
procès-verbal

2

Réalisez les  
travaux de mise  
en conformité

3

Faites  
recontrôler  
l'installation

4

Certinergie est  
à votre service  
0800 82 171

# PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. \_\_\_\_\_

» ANNEXES

**Croquis de position élémentaire et descriptif sommaire des tableaux**

sur base de ce qui est visible et accessible lors du contrôle

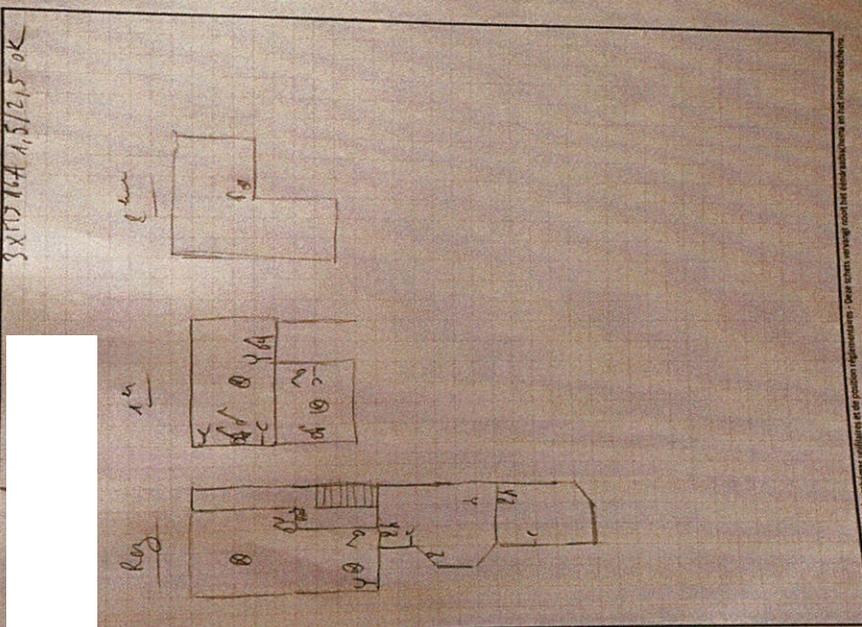
Note : ces croquis ne remplacent pas les schémas unifilaires et de position réglementaires

certi   
Organisme de contrôle agréé / Entiteit toegelaten  
Tél : 0200 82 171  
E-mail : info@certinergie.be  
Agent visiteur / Elektricieninspecteur  
Références internes / Interne referentie

**Croquis de position élémentaire et descriptif sommaire des tableaux**  
**Schets elektrische installatie en beschrijvende opsomming elektriciteitsborden**  
Sur base de ce qui est visible et accessible lors du contrôle - Gebaseerd op wat zichtbaar en toegankelijk is tijdens de toezicht

Ces croquis ne remplacent pas les schémas unifilaires et de position réglementaires - Deze schets vervangt nooit het enkelvoudige en het positionsschema

3X1D 16A 1,5/2,5 OK



e.l.l.

Ces croquis ne remplacent pas les schémas unifilaires et de position réglementaires - Deze schets vervangt nooit het enkelvoudige en het positionsschema.

Rev 3 du 22/02/2016